

COMMUNE de CRANSAC-LES-THERMES

Département de l'Aveyron

A R R E T E

Le Maire de la Commune de CRANSAC-LES-THERMES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route,

Vu l'intérêt général,

Considérant les travaux de voirie de la R.D. 11 qui doivent être effectués du Lundi 13 octobre 2025 au Mercredi 05 novembre inclus, rue Anatole France et rue Jules Guesde,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours,

A R R E T E

ARTICLE 1 : En raison des travaux de voirie de la R.D. 11 qui doivent être effectués

**du Lundi 13 octobre 2025 au Mercredi 05 novembre 2025 inclus
de 08h00 à 18h00,**

le stationnement sera interdit :

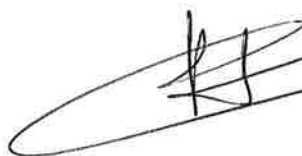
- rue Anatole France,
- rue Jules Guesde.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés aux endroits correspondants pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 34 : Le Commandant de Police et le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CRANSAC-LES-THERMES,
Le 08 octobre 2025.

Le Maire,



Bernard CANAC.



